



COLLECTIVITE : CADALEN

DEPARTEMENT : TARN

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024
Date de reception de l'AR: 09/07/2024
081-218100469-AR_2024_03-AR
A G E D I

ARRÊTÉ

N° AR_2024_03

Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CADALEN

Le Maire de CADALEN (Tarn),

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-60,

VU la délibération du conseil municipal en date du 13/12/2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme qui a fait l'objet d'une simplification modifiée approuvée le 10/10/2016, d'une modification approuvée le 30/09/2021 et d'une modification simplifiée approuvée le 30/11/2023,

VU l'arrêté préfectoral en date du 08/03/2024 approuvant la révision du plan de prévention du risque inondation du bassin versant du Dadou

VU notamment les plans et documents ci-annexés,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CADALEN est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- est annexé au PLU le dossier de P. P. R. i. ;
- est complétée la liste des servitudes d'utilité publique ;

Article 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Cadalen, le 08/07/2024

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



